

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence ROBERT PRESCOTT, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas Canada*, &c. &c. datée au Château *Saint Louis*, dans la cité de *Québec*, le dixneuvieme jour de Juillet, mil sept cent quatre vingt dix sept, l'assemblée du Conseil Législatif, et de la Chambre d'Assemblée est prorogée au quinzieme jour de Septembre prochain.

---

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence ROBERT PRESCOTT, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada* &c. &c. datée au Château *Saint Louis*, dans la cité de *Québec*, le cinquieme jour de Septembre, mil sept cent quatre vingt dix sept, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée est prorogée au premier jour de Novembre prochain.

---

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence ROBERT PRESCOTT, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas Canada*, &c. &c. datée au Château *Saint Louis*, dans la cité de *Québec*, le dix huitieme jour d'Octobre, mil sept cent quatre vingt dix sept, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée est prorogée au vingtieme jour de Décembre prochain.

ROBT.